

## **Présentation dans le cadre de la consultation publique sur le campus de la montagne de l'Université de Montréal**

Montréal, tout comme l'Université de Montréal, doit prendre acte de l'époque dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Tout aujourd'hui pointe dans la direction d'un mode de vie qui est plus compatible avec le milieu qui nous a donné la vie et que nous risquons de tuer avec nos comportements actuels.

Soyons visionnaires. Imaginons et réalisons des projets qui sont porteurs pour Montréal, pour le Québec et pour nous tous et toutes. Imaginons le mont Royal de nos rêves et réalisons-le. Ce lieu d'histoire et de nature, il nous appartient. Nous avons la responsabilité de le protéger, de l'embellir et de le léguer aux générations futures. Au coeur de Montréal, le mont Royal est aussi présent dans le coeur de bien des Montréalais et Montréalaises. Ce joyau a connu des moments difficiles. Faisons-le briller à nouveau.

Le tout à l'auto des décennies passées n'est ni viable ni désirable, nul ne peut le nier aujourd'hui. Et bien que les véhicules zéro émission règlent une partie du problème, ils ne règlent pas tout, loin de là. Les véhicules de plus en plus nombreux et de plus en plus gros représentent aussi une charge insupportable pour la planète, quelle que soit leur source d'énergie.

Les solutions sont simples et tout le monde les connaît. Miser sur une approche qui limite les déplacements inutiles et qui favorise les modes de déplacement actif et les moyens de transport en commun.

En d'autres mots, se distancier complètement des modèles des décennies passées qui ont donné lieu à la prolifération de banlieues où chaque déplacement doit se faire en voiture personnelle.

Les mots d'ordre aujourd'hui sont les suivants : densifier, diversifier, interrelier. Densifier les zones d'habitation aussi bien que les zones de loisir. Inclure des commerces de proximité à même les zones d'habitation. Relier les différentes zones au moyen de voies piétonnes, de pistes cyclables et de circuits de transport en commun.

Montréal est la métropole du Québec. C'est déjà une grande ville. Densifions-la au maximum, diront certains. Utilisons chaque parcelle de terrain encore disponible pour construire le plus possible d'habitations, d'industries, de commerces et de lieu d'enseignement.

Je crois plutôt en une approche plus subtile et plus humaine. Identifions clairement les zones déjà existantes et améliorons-les.

- Les zones qui sont d'ores et déjà des lieux de vie pour la population montréalaise doivent être densifiées et diversifiées. Il faut viser des projets de réaménagement où sont intégrés habitations, commerces de proximité, et services.

## **Présentation dans le cadre de la consultation publique sur le campus de la montagne de l'Université de Montréal**

- Les zones plus strictement commerciales, industrielles et institutionnelles doivent être réservées aux commerces, aux industries et aux institutions majeures qui ne peuvent être intégrées aux zones d'habitation.
- Les zones de verdure et de loisir doivent être clairement circonscrites dans le but d'être protégées et magnifiées. Aucun empiètement en faveur des usages résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels ne doit y être permis.
- Finalement, toutes ces zones doivent être reliées entre elles par des routes de déplacement actif et des circuits de transport en commun.

Dans le contexte spécifique du mont Royal et du plan de développement de l'Université de Montréal, il faut tenir compte de certains facteurs spécifiques.

- Le site patrimonial du mont Royal est protégé par Québec comme par Montréal.
- Les propriétaires institutionnels, comme les universités et les cimetières, détiennent une large partie du territoire du site patrimonial. Ils ont un poids énorme et ils exercent une influence incontestable sur les gouvernements du Québec et de Montréal.
- Depuis l'entrée en vigueur du décret créant le site patrimonial, de nombreux espaces verts ont cédé la place à de nouveaux édifices, à du béton et à du bitume.

Dans ce contexte, les seuls empiètements qui doivent être permis sur les espaces verts compris dans le site patrimonial du mont Royal sont les suivants :

- Ceux qui visent à faciliter les déplacements actifs et à développer le transport en commun.
- Ceux qui améliorent les caractéristiques historiques et naturelles du site.
- Ceux qui visent à améliorer, à restaurer et à réunir des espaces défigurés et morcelés par le passé.

Dans le cadre de la consultation publique sur le campus de la montagne de l'Université de Montréal, nous faisons donc à l'Office de consultation publique de Montréal et à l'administration municipale de Montréal les recommandations suivantes :

- Ne permettre à l'Université de Montréal ni à aucun autre propriétaire institutionnel de faire aucune nouvelle construction d'édifice que ce soit sur une parcelle de terrain présentement libre d'édifices.
- Ne pas ajouter d'espaces de stationnement à ceux qui existent déjà et remplacer les stationnements de surface actuels par des espaces verts.
- Miser sur le transport actif et le transport en commun.

Merci